

**ANNEXE I a – Référentiel des activités
professionnelles**

1. Le métier du Technicien Supérieur Étude et Réalisation d'Agencement

1.1 La description du champ d'activités

Le titulaire du brevet de technicien supérieur E.R.A. exerce ses activités dans le domaine du second œuvre appliqué à l'étude et à la réalisation d'agencements à construire ou à rénover. Les réalisations sont des ouvrages sur mesures dans les domaines de :

- l'agencement commercial (commerces, hôtels, restaurants, brasseries ...) y compris les devantures ;
- l'agencement de locaux professionnels (sièges sociaux d'entreprises, administrations, locaux pour professions libérales...);
- l'agencement d'habitat individuel et collectif (cuisines, salles de bains, pièces à vivre...);
- l'agencement spécifique (cabine de bateau, salle technique en milieu hospitalier, studio d'enregistrement...);

Il traduit techniquement le concept architectural défini par un designer ou un architecte. Ses activités s'étendent de l'étude technique jusqu'à la réception des ouvrages. Il intervient sur des projets tous corps d'état et multi-matériaux :

- à haute valeur ajoutée, technique et économique ;
- à organisation complexe (délais contraints, site occupé...);
- à l'international.

1.2 Le contexte économique

1.2.1 La typologie des entreprises

Le titulaire d'un brevet de technicien supérieur E.R.A., s'insère dans des entreprises de types TPE, PME comme :

- les cabinets d'architecture et cabinets de design ;
- les entreprises d'agencement ;
- les entreprises de menuiseries d'agencement.

Il exerce également son activité au sein de services travaux intégrés aux grandes entreprises et aux administrations.

1.2.2 Les emplois concernés

Selon la taille de l'entreprise, le titulaire du brevet de technicien supérieur E.R.A. exerce tout ou partie de ses activités en bureau d'études, sur chantier, en relation avec l'atelier, avec un niveau de spécialisation et d'autonomie variable suivant les tâches à effectuer.

Il peut exercer des activités concernant :

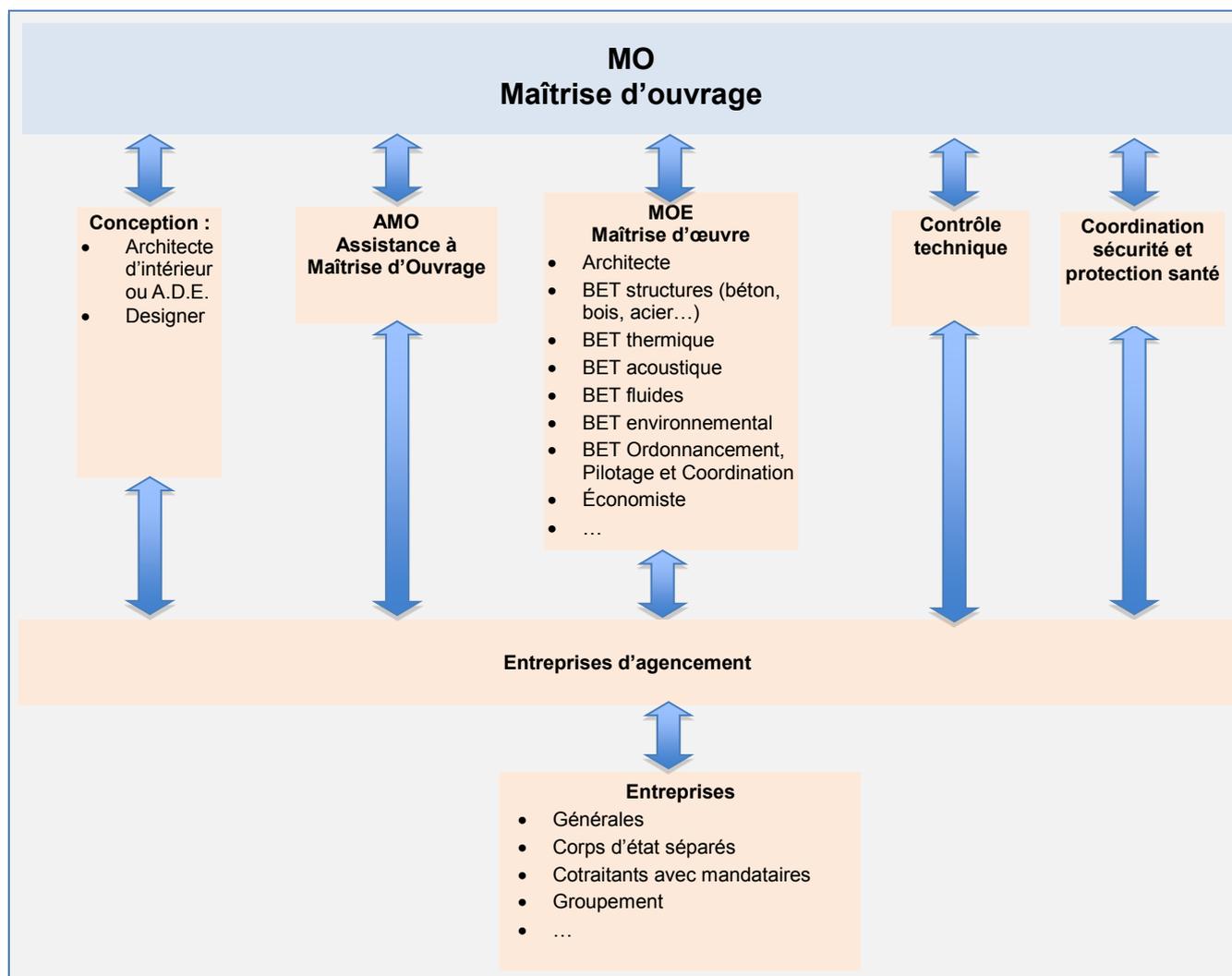
- la participation à la réponse d'appels d'offres ;
- l'étude technique du projet d'agencement ;
- la préparation des données pour les fabrications et les mises en œuvre sur chantier ;
- le contrôle de la mise en œuvre du projet d'agencement ;
- la préparation et la conduite de chantier ;
- la clôture de l'affaire.

Ces activités peuvent l'amener à évoluer vers des fonctions de chargé d'affaires, de responsable de bureau d'études techniques ou de conducteur de travaux. Le titulaire du brevet de technicien supérieur E.R.A. peut également envisager une création ou une reprise d'entreprise.

Dans tous les cas, le métier s'exerce en relation avec de nombreux partenaires que sont, par exemple :

- la maîtrise d'ouvrage ;
- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- les bureaux de contrôle ;
- la maîtrise d'œuvre conception (architecte, designer) ;
- la maîtrise d'œuvre d'exécution comprenant l'ensemble des bureaux d'études techniques (BET) ;
- les corps d'état, y compris les cotraitants ou sous-traitants ;
- les organismes d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) ;
- les organismes de coordination de la sécurité et de protection de la santé ;
- les autres acteurs de la construction (fournisseurs de matériaux et de matériels...);
- les organismes institutionnels et professionnels liés à la construction.

1.2.3 Les relations entre les acteurs d'un projet



M.O.: La maîtrise d'ouvrage est à l'origine du projet. Elle assure le financement de l'opération, sur les propositions de la M.O.E. elle lance l'appel d'offres, signe les marchés, participe aux réunions de chantier et assure la réception des travaux. Elle a une relation directe avec tous les intervenants.

A.M.O. : L'assistance à la maîtrise d'ouvrage assiste le maître d'ouvrage dans ses missions et responsabilités en particulier sur le respect du cahier des charges du M.O. en qualité de performances (labels, marquages, planning et contrôle des coûts). Elle est en relation directe avec le M.O.

Contrôleur technique : il valide la solidité, la sécurité (incendie, séisme, etc.), le respect des normes (handicap...). Il est en relation directe avec le M.O., contrôle l'exécution (plans, notes de calcul, visites de chantier, etc.).

M.O.E. : La maîtrise d'œuvre, constituée de l'architecte et de l'équipe pluridisciplinaire cotraitante, définit le projet architectural et technique, établit une estimation, prépare le dossier de consultation des entreprises, analyse les offres des entreprises, prépare les marchés, dirige les travaux, prépare la réception des travaux et vérifie les situations des entreprises. Cette équipe de maîtrise d'œuvre peut être choisie par cooptation directe par le maître d'ouvrage ou par procédure de concours ou appel d'offre.

Architecte: Architecte Diplômé d'Etat ou Architecte d'Intérieur : il s'approprie la demande du maître d'ouvrage pour définir précisément le programme et concevoir le projet architectural.

B.E.T. : Bureau d'études techniques définit techniquement le projet au regard de sa spécialité et transmet un dossier technique à la maîtrise d'œuvre.

A.D.E. (architecte diplômé d'état) :

L'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat (ADE) à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (H MONP) a pour vocation de permettre à l'ADE de maîtriser les conditions de son entrée dans la profession et d'endosser les responsabilités qui en découlent. Elle permet de porter le titre d'architecte et de s'inscrire au tableau de l'Ordre des architectes afin d'exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

1.2.4 Le domaine d'activités professionnelles

Au sein de l'entreprise, ses activités consistent à :

(en amont de l'obtention de l'affaire)

- apporter une réponse technique à une demande en tenant compte des données du projet architectural (esthétiques, techniques, économiques, administratives et environnementales) ;
- participer à l'élaboration du devis et à l'élaboration du planning général de l'affaire.

(après l'obtention de l'affaire)

- concevoir des solutions techniques à partir de concepts, du cahier des charges et des réglementations, depuis l'explicitation du besoin jusqu'à la définition détaillée, en intégrant toutes les contraintes (esthétiques, techniques, économiques, administratives et environnementales) ;
- élaborer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation du dossier technique du projet ;
- planifier et organiser la prévention des risques professionnels ;
- préparer les données nécessaires à la fabrication ;
- mettre en œuvre la démarche qualité ;
- organiser, planifier et piloter tout ou partie d'un chantier avec intervention de plusieurs corps d'état ;
- choisir et organiser la sous-traitance ;
- encadrer et coordonner des équipes ;
- collaborer avec les différents intervenants d'un projet ;
- participer à la clôture d'une affaire.

D'une manière transversale, le titulaire du brevet de technicien supérieur E.R.A. utilise l'outil informatique. Il l'intègre dans ses activités à des fins de conception technique et d'intégration dans le cadre de l'ingénierie collaborative (BIM, bibliothèques d'éléments, simulation des comportements...), d'élaboration des procédés de réalisation (simulation des procédés, CFAO, bases de données métier), d'exploitation de logiciels spécialisés (gestion de production...), et de communication

Le technicien supérieur mène une veille technologique, réglementaire et normative pour mettre en application les évolutions dans le cadre des réalisations.

Il est acteur de la politique qualité de l'entreprise, pour fiabiliser chaque étape du processus de la réalisation, allant de la prise de commande, en passant par la conception, la réalisation, la fabrication et la mise en œuvre sur chantier jusqu'au service après-vente. Il sait conduire des actions spécifiques (revues, contrôle, actions correctives...) et il sait rédiger et diffuser des procédures. Il s'assure de la mise en œuvre et du respect des mesures de prévention organisées par l'entreprise.

Enfin, il fait respecter les réglementations. Il participe aux relations commerciales avec les clients de son entreprise, en répondant à leurs attentes et en assurant le suivi du projet.

Description des activités professionnelles

1.3 Synthèse des tâches professionnelles associées aux activités

Pour l'ensemble des tâches professionnelles la capacité à soutenir des échanges en langue vivante étrangère est requise sur une thématique liée à la spécialité.

Activités Professionnelles		Tâches Professionnelles	
A1	Répondre à une affaire	A1-T1	Analyser le dossier architectural et le cahier des charges du projet.
		A1-T2	Participer à la définition du projet et à sa finalisation architecturale.
		A1-T3	Analyser le contexte réglementaire, normatif, environnemental et économique du projet pour en vérifier sa faisabilité.
		A1-T4	Participer à la rédaction d'une proposition commerciale.
A2	Concevoir le projet d'agencement	A2-T1	Établir un dossier de la typologie du site et de son environnement. Effectuer un relevé d'état des lieux, un diagnostic de l'existant et de ses contraintes.
		A2-T2	Intégrer le projet d'agencement à la configuration du site.
		A2-T3	Inventorier et vérifier la faisabilité réglementaire et normative du projet architectural et proposer les adaptations nécessaires.
		A2-T4	Établir un dossier d'exécution des ouvrages, proposer et faire valider le dossier par les organismes de tutelle (maître d'œuvre, bureaux d'études spécialisés, bureaux de contrôle...).
		A2-T5	Établir les planifications.
A3	Préparer les données pour les fabrications et les mises en œuvre sur chantier	A3-T1	Préparer les informations nécessaires aux fabrications et/ou aux mises en œuvre sur chantier.
		A3-T2	Consulter les sous-traitants, les fournisseurs et analyser les offres.
		A3-T3	Émettre et suivre les commandes fournisseurs.
A4	Contrôler la mise en œuvre du projet	A4-T1	Identifier les points de contrôles dans les différentes phases du projet.
		A4-T2	Identifier les références normatives.
		A4-T3	Définir et mettre en œuvre les protocoles de contrôle.
		A4-T4	Réaliser les actions correctives et assurer le suivi des modifications.
		A4-T5	Réaliser les modifications de planning et intégrer les modifications.
A5	Préparer et conduire le chantier	A5-T1	Identifier et diffuser les informations nécessaires au déroulement du chantier.
		A5-T2	Définir les ressources humaines à mobiliser et les besoins en moyens matériels.
		A5-T3	S'assurer de la mise en œuvre et du respect des mesures de prévention des risques et assurer la mise en œuvre du plan particulier pour la sécurité et la protection de la santé (PPSPS).
		A5-T4	Réceptionner les supports et travaux exécutés précédemment par des entreprises.
		A5-T5	Assurer l'implantation des ouvrages.
		A5-T6	Organiser et diriger le travail des équipes.
		A5-T7	Suivre le chantier (planification dynamique, contrôle de conformité des livraisons, gestion des déchets, réunion de chantier, suivi administratif...).
A6	Clôturer une affaire	A6-T1	Participer à la réception des ouvrages.
		A6-T2	Planifier, organiser et contrôler la bonne exécution des levées de réserves.
		A6-T3	Réaliser le dossier des ouvrages exécutés (DOE), le dossier d'intervention ultérieure sur ouvrage (DIUO) et actualiser les données de l'entreprise.
		A6-T4	Assurer les diagnostics et l'organisation des opérations du service après-vente (SAV) après l'exécution du chantier.
		A6-T5	Participer à la conclusion administrative et financière du projet.

Niveaux d'autonomie et de responsabilité dans l'activité

Dans les fiches de présentation des activités professionnelles suivantes, le niveau d'autonomie peut être défini comme un indicateur de niveau d'intervention et d'implication dans la réalisation de celles-ci par le technicien supérieur E.R.A. Le niveau d'autonomie spécifié qualifie le niveau moyen de l'ensemble des tâches liées à l'activité. Ce niveau est donné à titre indicatif, certaines tâches peuvent être d'un niveau supérieur ou inférieur.

Une échelle à quatre niveaux a été retenue :

Niveau 1 ■□□□ Apprécier une réalisation

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de comprendre, par l'intermédiaire d'un exposé ou d'une lecture de dossier, la nature d'une activité ne relevant pas de son champ d'intervention direct et à en interpréter les résultats.

Ce niveau ne suppose en aucune manière, une aptitude à participer à l'activité.

Niveau 2 ■■□□ Participer à la réalisation

Qualifie la mobilisation de compétences permettant d'assurer une partie restreinte de l'activité au sein et avec l'aide d'une équipe, sous l'autorité d'un chef de projet.

Elle implique de s'informer et de communiquer avec les autres membres de l'équipe.

Niveau 3 ■■■□ Réaliser une activité simple

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de réaliser, en autonomie, tout ou partie d'une activité pour les situations les plus courantes.

Elle implique :

- une maîtrise, tout au moins partielle des aspects techniques de l'activité,
- les facultés à s'informer, à communiquer (rendre compte et argumenter) et à s'organiser.

Niveau 4 ■■■■ Réaliser une activité complexe

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de maîtriser sur les plans techniques, procéduraux et décisionnels une activité comportant des prises de décisions multiples.

Elle implique :

- la faculté à certifier l'adéquation entre les buts et les résultats,
- l'animation et l'encadrement d'une équipe,
- la prise en toute responsabilité de décisions éventuelles,
- le transfert du savoir.

1.4 Descriptif des Activités

Activité 1 : Répondre à une affaire

1. Description des tâches

A1-T1 : analyser le dossier architectural et le cahier des charges du projet.

A1-T2 : participer à la définition du projet et à sa finalisation architecturale.

A1-T3 : analyser le contexte réglementaire, normatif, environnemental et économique du projet pour en vérifier sa faisabilité initiale.

A1-T4 : participer à la rédaction d'une proposition commerciale de l'entreprise.

2. Résultats attendus

Tâches	Résultats attendus
A1-T1	Les particularités du projet sont identifiées.
	Les données recueillies permettent de valider la faisabilité du projet.
	la liste de documents à produire est établie (plans, notices techniques...).
A1-T2	En cas d'absence de documents, ou d'informations incomplètes, des propositions ou compléments (graphiques, descriptifs, définition des prestations) sont apportés.
	Des adaptations sont proposées, en fonction des impératifs techniques tout en respectant les contraintes architecturales.
A1-T3	Les contraintes pour la santé et la sécurité au travail du site sont prises en compte (accès et approvisionnement, hauteur, présence d'amiante...).
	Un rapport de visite du site est rédigé.
	Le niveau d'exigence des prestations demandées est identifié.
	Une vérification de la conformité réglementaire du projet est effectuée
A1-T4	Le produit des éléments nécessaires à l'élaboration du devis est établi.
	Un mémoire technique est constitué.
	Le planning prévisionnel est établi.
	La proposition commerciale intègre les moyens de prévention à mettre en œuvre.
	Des solutions alternatives chiffrées sont proposées pour optimiser le coût.

3. Conditions de réalisation des tâches de l'activité 1

L'environnement

Sur site, au bureau d'étude, en liaison avec les différents acteurs de l'acte de construire.

Les données

- les diagnostics du bâtiment fournis par le maître d'ouvrage,
- le plan Général de Coordination (PGC Sécurité et Prévention de la Santé) en cas de co-activité,
- le dossier concept de l'architecte (plans, croquis, charte graphique, etc.),
- la maquette numérique,
- la documentation technique des fournisseurs, échantillons des matériaux, bases de données, etc.

Toutes les pièces constitutives du dossier de consultation des entreprises (DCE).

Les moyens

Les moyens informatiques usuels de la profession.

Les logiciels adaptés à la profession (CAO, traitement de texte, tableur, retouche d'image, étude de prix, etc.).

Niveau d'autonomie dans l'activité : ■■■□

Activité 2 : Concevoir le projet d'agencement

1. Description des tâches

A2-T1 : établir un dossier de la typologie du site et de son environnement, effectuer un relevé d'état des lieux, un diagnostic de l'existant et de ses contraintes.

A2-T2 : intégrer le projet d'agencement à la configuration du site.

A2-T3 : inventorier et vérifier la faisabilité réglementaire et normative du projet architectural et réaliser les adaptations nécessaires.

A2-T4 : établir un dossier d'exécution des ouvrages, proposer et faire valider le dossier par les organismes de tutelle (maitre d'œuvre, bureaux d'études spécialisés, bureaux de contrôle...).

A2-T5 : établir les planifications.

2. Résultats attendus

Tâches	Résultats attendus
A2-T1	Un diagnostic (nature et état des parois, accès, réseaux, voiries, aires de manutention et de stockage...) et un relevé de mesures sont réalisés sur site.
	Un dossier d'état de l'existant du chantier est élaboré.
	La liste de documents à produire est établie (plans, notices techniques...).
A2-T2	Les plans décrivent l'adaptation du projet d'agencement à son environnement.
	Les risques liés à la mise en œuvre de l'ouvrage sont évalués et pris en compte dans le projet.
A2-T3	Les différentes réglementations applicables au projet sont identifiées.
	Les modifications du projet architectural sont effectuées pour mises en conformité (réglementaire, normative et technique).
A2-T4	Les documents de synthèses (techniques et architecturales) et les interfaces avec les autres corps d'état sont pris en compte (cheminement des réseaux, intégrations des terminaux).
	Les solutions constructives sont définies et justifiées au regard de critères techniques et économiques.
	L'étude technique prend en compte l'ordonnancement du planning général.
	Le dossier de plans d'exécution généraux et de détails de l'ensemble du projet (implantations, coupes, calepinages, détails, nomenclatures, quantitatif, listes d'approvisionnement, croquis...) est réalisé.
	Le dossier de plans d'exécution, les échantillons, modèles et maquettes représentatifs des choix techniques sont présentés pour validation. Les avis des bureaux de contrôle sont pris en compte.
A2-T5	Le planning général de réalisation du projet est réalisé, de la signature du marché à la réception (y compris la période de levée des réserves).

3. Conditions de réalisation des tâches de l'activité 2

L'environnement

En collaboration avec des partenaires liés au projet et en relation avec les différents interlocuteurs du projet.

Les données

- le projet architectural dans son ensemble et dans la phase pour laquelle l'entreprise intervient,
- les pièces du marché et / ou le devis descriptif de l'entreprise,
- les bases de données réglementaires nationales et internationales,
- les différents catalogues, fiches techniques et produits des fournisseurs et / ou des fabricants,
- les bases de données de temps d'exécution.

Les moyens

- les outils permettant de diagnostiquer un existant,
- les informations : les documents normatifs, NF DTU, bases de données fournisseurs, principes généraux de prévention (Code du Travail),
- l'environnement informatique usuel (tableur, traitement de texte),
- les logiciels adaptés à la profession (CAO, planification, insertion paysagère...).

Niveau d'autonomie dans l'activité : ■ ■ ■ ■

Activité 3 : Préparer les données pour les fabrications et les mises en œuvre sur chantier

1. Description des tâches

A3-T1 : préparer les informations nécessaires aux fabrications et/ou aux mises en œuvre sur chantier.

A3-T2 : consulter les sous-traitants, les fournisseurs et analyser les offres.

A3-T3 : émettre et suivre les commandes fournisseurs.

2. Résultats attendus

Tâches	Résultats attendus
A3-T1	Les moyens de production et de mise en œuvre sont définis.
	Les besoins matières sont quantifiés et optimisés.
	Les données numériques transmises permettent d'établir le processus de fabrication et/ou de mises en œuvre sur chantier.
	Les risques liés à la mise en œuvre sont analysés. Le PPS est établi le cas échéant.
A3-T2	Les ouvrages destinés à la sous-traitance sont répertoriés.
	Le dossier de consultation est rédigé.
	Les capacités des sous-traitants et des fournisseurs sont évaluées.
	Les contraintes liées aux spécifications qualitatives, normatives et aux délais sont formalisées.
	L'analyse des offres conduit à des propositions adaptées de sous-traitant(s) et de fournisseur(s).
A3-T3	Le suivi des approvisionnements est effectué.

3. Conditions de réalisation des tâches de l'activité 3

L'environnement

En lien avec le responsable de la fabrication et en relation avec les différents interlocuteurs du projet, en particulier les sous-traitants et les fournisseurs.

Les données

- le dossier d'exécution,
- le planning général du projet d'agencement,
- le répertoire des fournisseurs et des sous-traitants,
- les moyens (techniques et humains) de réalisation de l'entreprise.

Les moyens

L'environnement informatique usuel de la profession.

Les informations : normes, réglementations, NF DTU, avis techniques, fiches techniques des produits...

Niveau d'autonomie dans l'activité : ■ ■ ■ □

Activité 4 : Contrôler la mise en œuvre du projet

1. Description des tâches

A4-T1 : identifier les points de contrôles dans les différentes phases du projet.

A4-T2 : identifier les références normatives.

A4-T3 : définir et mettre en œuvre les protocoles de contrôle.

A4-T4 : réaliser les actions correctives et assurer le suivi des modifications.

A4-T5 : réaliser les modifications de planning et intégrer les modifications.

2. Résultats attendus

Tâches	Résultats attendus
A4-T1	Les points de contrôles sont définis.
A4-T2	Les références sont identifiées.
A4-T3	Les procédures de contrôles sont formalisées et respectent les références normatives et les règles de l'art. Le Plan d'Assurance Qualité est renseigné.
A4-T4	Les fiches de contrôle sont rédigées.
	Les actions correctives sont identifiées et mises en œuvre.
A4-T5	Les modifications de plannings sont effectuées.

3. Conditions de réalisation des tâches de l'activité 4

L'environnement

À tous les stades du projet jusqu'à la réception et en lien avec tous les acteurs du projet.

Les données

- le dossier d'exécution des ouvrages, les échantillonnages acceptés,
- les plannings,
- les normes,
- le référentiel qualité de l'entreprise.

Les moyens

L'environnement informatique usuel de la profession.

Les informations : normes, réglementation, NF DTU, avis techniques, fiche techniques des produits...

Niveau d'autonomie dans l'activité : ■ ■ ■ □

Activité 5 : Préparer et conduire le chantier

1. Description des tâches

A5-T1 : identifier les informations nécessaires au déroulement du chantier.

A5-T2 : définir les moyens humains à mobiliser et les ressources matérielles.

A5-T3 : s'assurer de la mise en œuvre et du respect des mesures de prévention des risques et assurer la mise en œuvre du plan particulier pour la sécurité et la protection de la santé (PPSPS).

A5-T4 : réceptionner les supports et les travaux exécutés précédemment par les entreprises.

A5-T5 : assurer l'implantation des ouvrages.

A5-T6 : organiser et diriger le travail des équipes.

A5-T7 : suivre le chantier (planification dynamique, contrôle de conformité des livraisons, gestion des déchets, réunion de chantier, suivi administratif...).

2. Résultats attendus

Tâches	Résultats attendus
A5-T1	Tous les éléments du dossier technique et du dossier administratif sont collectés.
A5-T2	Les moyens humains mobilisés ainsi que les ressources matérielles nécessaires sont répertoriés, quantifiés, validés et planifiés (Notice d'Organisation de Chantier).
	Les moyens logistiques sont définis (déplacement sur site, transport des éléments finis, réception et stockage des approvisionnements...).
A5-T3	Les informations, schémas, fiches et analyses techniques nécessaires à l'établissement du PPSPS sont établies, collectées et synthétisées.
	Les dispositions retenues dans le PPSPS sont communiquées et explicitées aux intervenants. Les manquements constatés aux dispositions contenues dans le PPSPS sont corrigés et communiqués au maître d'ouvrage.
A5-T4	La réception des supports est assurée, le procès-verbal est rédigé.
A5-T5	Le tracé du référentiel et le positionnement des ouvrages sont conformes au plan d'implantation.
A5-T6	Les activités de chacune des équipes sont définies.
	Les contraintes techniques de mise en œuvre et d'interfaces sont clairement spécifiées et maîtrisées.
	Le procès-verbal de la réunion de chantier est validé, les observations sont prises en compte.
	Les moyens humains mobilisés et les matériels mis en œuvre sont répertoriés et comparés aux données prévisionnelles.
A5-T7	Le planning du chantier est mis à jour.
	Les contrôles de conformité des livraisons sont effectués.
	La gestion des déchets est organisée.
	Les éventuelles modifications de prestation ou de condition d'exécution contractuelles sont prises en compte.

3. Conditions de réalisation des tâches de l'activité 5

L'environnement

Sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et en relation avec les différents intervenants du projet.

Les données

- le dossier technique de l'affaire (plans, notices, planning, documentations...),
- le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (P.P.S.P.S.),
- les données techniques du chantier et son environnement (Notice d'Organisation de Chantier),
- les informations sur la conduite du chantier : normes, décrets, codes, textes administratifs,
- le plan d'assurance qualité,
- le répertoire des intervenants et des interlocuteurs du dossier,
- le planning du chantier.

Les moyens

Les moyens humains et les ressources matérielles de l'entreprise et éventuellement des sous-traitants.

Niveau d'autonomie dans l'activité : ■ ■ ■ □

Activité 6 : Clôturer une affaire

1. Description des tâches

A6-T1 : Participer à la réception des ouvrages.

A6-T2 : Planifier, organiser et contrôler la bonne exécution des levées de réserves.

A6-T3 : Réaliser le dossier des ouvrages exécutés (DOE), le dossier d'intervention ultérieure sur ouvrage (DIUO) et actualiser les données de l'entreprise.

A6-T4 : Assurer les diagnostics et l'organisation des opérations du service après-vente (SAV) après l'exécution du chantier.

A6-T5 : Participer à la conclusion administrative et financière du projet.

2. Résultats attendus

Tâches	Résultats attendus
A6-T1	La réunion de réception de chantier est préparée.
A6-T2	Les réserves sont identifiées et validées.
	Les interventions pour lever les réserves sont planifiées et organisées. Les réserves sont levées.
A6-T3	Les données des ouvrages exécutés sont collectées et répertoriées. Le dossier des ouvrages exécutés (DOE) est réalisé.
	Les modes opératoires du DIUO garantissant la sécurité des intervenants en maintenance de l'ouvrage sont formalisés et diffusés.
A6-T4	Le diagnostic et l'organisation du service après-vente sont réalisés.
	La procédure d'intervention est définie pour faire exécuter les opérations de service après-vente (SAV).
A6-T5	Une fiche d'évaluation des sous-traitants est établie.
	Les bases de données de l'entreprise sont mises à jour.
	Les données permettant d'établir un bilan financier sont collectées.

3. Conditions de réalisation des tâches de l'activité 6

L'environnement

Sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et en relation avec les différents intervenants du projet.

Les données

- le dossier technique de l'affaire,
- les procès-verbaux des réunions de chantier,
- le procès-verbal de réception des ouvrages,
- les informations sur la conduite du chantier : normes, décrets, codes, textes administratifs,
- le répertoire des intervenants et des interlocuteurs du dossier,
- les bases de données de l'entreprise (fichier des sous-traitants et des fournisseurs, répertoire des coûts...).

Les moyens

Les moyens humains et les ressources matérielles de l'entreprise et éventuellement des sous-traitants.

Niveau d'autonomie dans l'activité : ■ ■ ■ □